

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention d'étude pédagogique avec l'Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville d'Ivry-sur-Seine, afin de développer la culture scientifique, la recherche et la formation supérieure, cherche à nouer des partenariats d'études avec des universités.

Un partenariat existe depuis plusieurs années avec l'Institut Français d'Urbanisme (IFU) et plus particulièrement avec l'atelier professionnel de gestion de l'information urbaine du Master « Aménagement et Urbanisme de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

A la lumière de l'expérience positive de ce partenariat avec l'IFU, des contacts ont été pris avec l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne et les enseignants du Master environnement spécialité professionnelle « Développement durable, management environnemental et géomatique ».

Les responsables de ce Master étaient en effet à la recherche de collaborations, notamment avec des collectivités territoriales, afin de faire travailler leurs étudiants au plus près du terrain, sur des thématiques environnementales d'actualité et liées aux préoccupations et aux champs d'intervention des villes.

Ce travail de collaboration et d'échange doit permettre aux étudiants de se familiariser aux modalités d'une commande professionnelle, ce qui correspond à une demande des enseignants, et pour la Ville, d'aider, de participer à des travaux universitaires sur des enjeux environnementaux.

La Ville ayant pour projet d'établir un nouveau plan déchets pour la période 2014-2020, l'équipe d'enseignants a proposé que pour cette première convention pédagogique, l'atelier travaille sur la problématique de la gestion des biodéchets en milieu urbain dense, tel qu'Ivry.

Ainsi, l'étude reposera principalement sur quatre champs d'investigation :

- gestion des biodéchets : état de l'art ;
- gestion des biodéchets à Ivry-sur-Seine en 2013 : bilan, avec états des lieux, estimation des flux ;
- gestion, collecte des biodéchets : acceptabilité des Ivryens (enquête) et plus globalement des habitants des centres urbains (retours d'expériences à l'aide des documents disponibles sur le sujet...) ;
- étude d'opportunité environnementale, énergétique et économique de la méthanisation des biodéchets issus des collectes séparées et/ou du tri mécano biologique (TMB) en prenant en compte la rénovation du site de traitement des biodéchets à Ivry-sur-Seine et l'existence d'un réseau de chaleur, recommandations sur ces trois plans.

Cette étude donnera lieu à l'établissement d'un rapport et à une restitution orale en fin d'année universitaire.

La Ville participera à hauteur de 1 500 € aux frais induits par cette étude.

Comme cela est le cas avec l'IFU, l'objectif est, à l'issue de cette première expérience, de pérenniser ce partenariat avec l'université de Paris 1 et ce sur base des projets d'étude et en lien avec les problématiques de la démarche de développement durable de la ville d'Ivry.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'étude pédagogique relative à un programme de recherche et de développement sur la gestion des déchets en secteur urbain dense.

La dépense en résultant a été prévue au Budget Primitif.

P.J. : convention.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention d'étude pédagogique avec l'Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant l'intérêt pour la ville d'Ivry de développer un partenariat de recherche avec les universités,

considérant que l'Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne et plus particulièrement le Master « Développement durable, management environnemental et géomatique » et la Ville souhaitent mener un travail de collaboration et d'échange sur des problématiques environnementales partagées,

considérant que, dans le cadre de l'établissement d'un nouveau plan déchets pour la période 2014/2020, il est proposé que les étudiants du Master susvisé travaillent sur la problématique de la gestion des biodéchets en milieu urbain dense, tel qu'Ivry,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'étude pédagogique avec l'Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne relative à un programme de recherche et de développement sur la gestion des déchets en secteur urbain dense et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout avenant y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 NOVEMBRE 2013